A L'ISSUE DE L'ÉLECTION, L'EMPLOYEUR DOIT TRANSMETTRE *(dans les 15 jours)* :

☞**1 exemplaire** du procès-verbal d'élection au centre de traitement des élections professionnelles, à l'adresse suivante :

CTEP
TSA 79104
76934 ROUEN CEDEX 9

☞**2 exemplaires** du procès-verbal d'élection à l'inspecteur du travail.

MT1

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL MEMBRES TITULAIRES

cerfa n° 10113 *04

DP
EL 03

Chaque collège électoral doit faire l'objet d'un procès-verbal distinct.
Il est recommandé d'utiliser l'outil d'aide à la saisie des procès-verbaux sur **www.elections-professionnelles.travail.gouv.fr**
Une notice expliquant le renseignement des procès-verbaux d'élections professionnelles peut également y être téléchargée

I ÉTABLISSEMENT DANS LEQUEL S'EST DEROULÉE L'ÉLECTION

Raison sociale : ADREXO(061)
Adresse : 8, Rue Du des Prés de Lyon
Code postal : 1 0 6 0 0 Ville : LA CHAPELLE ST LUC
SIRET de l'établissement : 3 1 5 5 4 9 3 5 2 0 3 8 7 6
Autres établissements concernés par l'élection : ***Liste à compléter au verso***
Numéro de convention collective (IDCC) : 7 3 1 1 ***Mention indispensable***

INFORMATIONS SUR L'ÉLECTION

Durée du mandat des élus : 4 années ou bien ___ mois (si élection partielle)
Nombre total de collèges électoraux que comporte votre élection DP : 1
S'agit-il d'une élection partielle (si Oui, cochez la case) : ☐
Date du précédent scrutin (JJ/MM/AAAA) : 1 9 / 1 1 / 2 0 1 0

(Suite au verso)

II COLLÈGE CONCERNÉ

DÉNOMINATION DU COLLÈGE ÉLECTORAL : ***Ne cocher qu'une case***

- **Collège unique** ☐
- **1er collège** : ouvriers, employés ☒
- **2ème collège** : techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres ☒
- **Autre collège** : prévu par accord collectif ou protocole d'accord préélectoral ☐

COMPOSITION PRÉCISE DU COLLÈGE : *(cocher la ou les cases correspondant aux personnels inscrits dans le collège électoral sélectionné dans le cadre précédent)*

Ouvriers	1	☒
Employés	2	☒
Techniciens	3	☒
Agents de maîtrise	4	☒
Ingénieurs	5	☐
Cadres	6	☐
Autres : *(préciser)*	7	☐

Ex : journalistes, pilotes ...

III RÉSULTATS DU 1ER TOUR DES ÉLECTIONS

Date du 1er tour (JJ/MM/AAAA) : 0 5 / 0 2 / 2 0 1 6
Horaire d'ouverture du scrutin : ___ Horaire de clôture du scrutin : ___

Y a-t-il eu carence de candidatures ? *(cocher)* ☐ *Oui* ☒ *Non*

A. Nombre d'électeurs inscrits	A = 122
B. Nombre de votants	B = 72
C. Bulletins blancs ou nuls	C = 5
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D = 67

Le quorum a-t-il été atteint ?

$$\text{QUORUM} = E = \frac{A}{2} = \frac{122}{2} = 61$$

☐ Non si D est inférieur à E
☒ Oui si D est supérieur à E

Nombre de listes présentées au premier tour : 2
Nombre de sièges à pourvoir par le collège : P = 2
Quotient électoral (2 décimales) :

$$G = \frac{D}{P} = \frac{67}{2} = 33.5$$

NOMS et PRÉNOMS des candidats groupés par liste *(sauter une ligne entre chaque liste)*. Les noms des candidats élus doivent être soulignés.

Renseignez les colonnes 1 à 4, même si le quorum n'est pas atteint — **Ne renseignez pas les colonnes 5 à 13 si le quorum n'est pas atteint**

NOMS et PRÉNOMS	1 Sexe H ou F	2a Nom des syndicats et/ou des listes communes	2b Nom de l'organisation syndicale d'affiliation du syndicat, telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	3 Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste (total = D)	4 Nombre de voix obtenues par chaque candidat	5 Total des voix recueillies par les candidats de chaque liste T	6 Nombre de candidats présentés par chaque liste N	7 Moyenne des voix de chaque liste $V = \frac{T}{N}$ (2 décimales)	8 Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{V}{G}$	9 Attribution des sièges restant à pourvoir : à la plus forte moyenne : pour chaque liste, inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales) — 1er siège	10 2ème siège	11 3ème siège	12 ÉLUS Porter la mention «Élu»	13 Nombre d'élus par liste
TAUPIN BERNARD	H	FO		43	43	86	2	43	1				Elu	
LAMBERT GILLES	H	FO		43	43	86	2	43	1	21.5				
GAMEIRO HENRIQUE	H	CFDT		24	24	48	2	24	0	24			Elu	
RENAULT CHRYSTEL	F	CFDT		24	24	48	2	24	0	24				

IV Signature obligatoire de chacun des membres du bureau de vote pour le 1er tour :

NOM et PRÉNOM	Organisation syndicale (le cas échéant)	Signature
SOUBILLE Régis	FO	
TREMBLAY Charles	SUD	
COMES Jacques	CGC	
BUGADA Stéphane	CFE CGC adjoint rebuté	
Thierry Dhote	CAT	
[illegible]	CFDT	
[illegible]	CGT	

V Si une ou plusieurs listes communes (ententes syndicales) se sont présentées au 1er tour, indiquez pour chacune :

NOM de la liste commune	Nom des syndicats entrant dans cette liste	Nom des organisations syndicales d'affiliation aux syndicats	Répartitions des suffrages entre organisations (en%)

Feuillet n° __ / __

Dans le cas où la taille du présent imprimé ne permettrait pas de faire apparaître l'ensemble des listes des candidats, il conviendrait d'annexer un second feuillet en y rappelant l'identification de l'entreprise et du collège et en faisant apparaître la mention «suite».

A L'ISSUE DE L'ÉLECTION, L'EMPLOYEUR DOIT TRANSMETTRE *(dans les 15 jours)* :

☞ **1 exemplaire du procès-verbal d'élection au centre de traitement des élections professionnelles, à l'adresse suivante :**

CTEP
TSA 79104
76934 ROUEN CEDEX 9

☞ **2 exemplaires du procès-verbal d'élection à l'inspecteur du travail.**

MT1

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL MEMBRES SUPPLÉANTS

cerfa n° 10113 *04

DP
EL 03

Chaque collège électoral doit faire l'objet d'un procès-verbal distinct.
Il est recommandé d'utiliser l'outil d'aide à la saisie des procès-verbaux sur **www.elections-professionnelles.travail.gouv.fr**
Une notice expliquant le renseignement des procès-verbaux d'élections professionnelles peut également y être téléchargée

I ÉTABLISSEMENT DANS LEQUEL S'EST DEROULÉE L'ÉLECTION

Raison sociale : ADREXO(061)
Adresse : 8, Rue Du des Prés de Lyon
Code postal : 1 0 6 0 0 Ville : LA CHAPELLE ST LUC
SIRET de l'établissement : 3 1 5 5 4 9 3 5 2 0 3 8 7 6
Autres établissements concernés par l'élection : ***Liste à compléter au verso***
Numéro de convention collective (IDCC) : 7 3 1 1 ***Mention indispensable***

INFORMATIONS SUR L'ÉLECTION

Durée du mandat des élus : 4 années ou bien ___ mois (si élection partielle)
Nombre total de collèges électoraux que comporte votre élection DP : 1
S'agit-il d'une élection partielle (si **Oui**, cochez la case) : ☐
Date du précédent scrutin (JJ/MM/AAAA) : 1 9 / 1 1 / 2 0 1 0

(Suite au verso)

II COLLÈGE CONCERNÉ

DÉNOMINATION DU COLLÈGE ÉLECTORAL *Ne cocher qu'une case*

- Collège unique ☐
- 1er collège : ouvriers, employés ☒
- 2ème collège : techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres ☒
- Autre collège : prévu par accord collectif ou protocole d'accord préélectoral ☐

COMPOSITION PRÉCISE DU COLLÈGE : *(cocher la ou les cases correspondant aux personnels inscrits dans le collège électoral sélectionné dans le cadre précédent)*

- Ouvriers 1 ☒
- Employés 2 ☒
- Techniciens 3 ☒
- Agents de maîtrise 4 ☒
- Ingénieurs 5 ☐
- Cadres 6 ☐
- Autres : *(préciser)* 7 ☐

Ex : journalistes, pilotes…

III RÉSULTATS DU 1ER TOUR DES ÉLECTIONS

Date du 1er tour (JJ/MM/AAAA) : 0 5 / 0 2 / 2 0 1 6
Horaire d'ouverture du scrutin : ___ Horaire de clôture du scrutin : ___
Y a-t-il eu carence de candidatures ? *(cocher)* ☐ *Oui* ☒ *Non*

A. Nombre d'électeurs inscrits A = 122
B. Nombre de votants B = 72
C. Bulletins blancs ou nuls C = 5
D. Suffrages valablement exprimés (B - C) D = 67

Le quorum a-t-il été atteint ?

$$\text{QUORUM} = E = \frac{A}{2} = \frac{122}{2} = 61$$

☐ Non si D est inférieur à E
☒ Oui si D est supérieur à E

Nombre de listes présentées au premier tour : 2
Nombre de sièges à pourvoir par le collège : P = 2
Quotient électoral (2 décimales) :

$$G = \frac{D}{P} = \frac{67}{2} = 33.5$$

NOMS et PRÉNOMS des candidats groupés par liste *(sauter une ligne entre chaque liste)*. Les noms des candidats élus doivent être soulignés.

Renseignez les colonnes 1 à 4, même si le quorum n'est pas atteint — **Ne renseignez pas les colonnes 5 à 13 si le quorum n'est pas atteint**

	Sexe H ou F (1)	Nom des syndicats et/ou des listes communes (2a)	Nom de l'organisation syndicale d'affiliation du syndicat, telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures (2b)	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste (total = D) (3)	Nombre de voix obtenues par chaque candidat (4)	Total des voix recueillies par les candidats de chaque liste T (5)	Nombre de candidats présentés par chaque liste N (6)	Moyenne des voix de chaque liste $V = \frac{T}{N}$ (2 décimales) (7)	Nombre de sièges attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{V}{G}$ (8)	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste, inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{V}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales) 1er siège (9)	2ème siège (10)	3ème siège (11)	ÉLUS Porter la mention «Élu» (12)	Nombre d'élus par liste (13)
HOUGARDY AGNES	F	FO		41	41	82	2	41	1				Elu	
BARRET SYLVIE	F	FO		41	41	82	2	41	1	20.5				
DEQUAIRE FABIEN	H	CFDT		26	26	52	2	26	0	26			Elu	
DENOY PATRICK	H	CFDT		26	26	52	2	26	0	26				

IV Signature obligatoire de chacun des membres du bureau de vote pour le 1er tour :

NOM et PRÉNOM	Organisation syndicale (le cas échéant)	Signature
SOUAILLE Régis	FO	
TREBBIAY Charles	SUD	
[illegible]	CGC	
[illegible]	CFTC adhérent	
[illegible]	CGT	
[illegible]	CGT	

V Si une ou plusieurs listes communes (ententes syndicales) se sont présentées au 1er tour, indiquez pour chacune :

NOM de la liste commune	Nom des syndicats entrant dans cette liste	Nom des organisations syndicales d'affiliation aux syndicats	Répartitions des suffrages entre organisations (en%)

Feuillet n° __ / __

Dans le cas où la taille du présent imprimé ne permettrait pas de faire apparaître l'ensemble des listes des candidats, il conviendrait d'annexer un second feuillet en y rappelant l'identification de l'entreprise et du collège et en faisant apparaître la mention «suite».